Henri-Jules Parmentier, 73e d'infanterie, Aire; Jules Prédom, 73e d'infanterie, Hesdin; Auguste Rousseau, 27e artillerie, Douai; Edouard Reose, 145e d'infanterie, Maubeuge; Emile Schiettekatte, 73e d'infanterie à Hesdin.

Emile Seutte, 27e d'artillerie, Douai; Louis Soyez, id.; Henri Saffers, 15e d'artillerie, Douai; Paul Straat, id.; Clément Stiaput, id.; Louis Six, id.; Médard Spitaels, 27e d'artillerie, Douai; Ernest Saison, 73e d'infanterie, Aire; Paul Straat, id.; Béthune; Louis Selosse, id., Aire; Désiré Tiberghien, id.; Charles Turck, id.; Henri Vandeputte, id.; Pierre Vandkerkove, id.

Victor Vandenweghe, 73e d'infanterie, Aire; Louis Watteau, 21e dragons, St-Omer; Floreut Viel, id.; Ernest Vanlaethem, 5e compagnie d'ouvriers d'artillerie, Douai; François Wastyn, 27e artillerie, Douai; Jules Vanfleteren, 145e infanterie, Maubeauge; Cyrille Verbrugge, id.; Camille Vercoutère, 73e d'infanterie Béthune; Alfred Vandebrouck, 73e d'infanterie Aire, Carlos Verbecke, 73e d'infanterie, Béthune; Adolphe Vromon, 73e d'infanterie, Aire; Pierre Vandemeulbroucke, id.; Henri Vermesse, id.

MARCQ EN BARŒUL. — Henri-Auguste Clayes, 148e d'infanterie, Verdun; Georges Dupuis, 21e dragons, Saint Omer; Georges Hermon, 27e d'artillerie, Douai; Jean-Baptiste Wagnon, id.; Louis Hessel, id.; Arthur Pluquet, id.; Désiré Bonte, 73e d'infanterie, Hesdin; Armaud Camberlin, id., Aire, Carbonnet, Gallois id.; Arthur Lebez, 145e d'inf., Maubeuge; Jean Ingebrest, id.; Charles-Louis Vancoillec, id.; Henri Lefebvre, id.

BONDUES. — Alfred Leuridan, 145e d'infanterie, Maubeuge; Ch. Rogghe, id.; Ch. Prouvost, 73e d'infanterie, Aire; Cyrille Six, 27e d'artillerie, Douai; Edmond Six, 15e d'artillerie, Douai; Louis Catriese, 73e d'infanterie, Hesdin; Jules Dutoit, 27e d'artillerie, Douai.

MOUVEAUX. — Henri Dhalluin, 145e d'infanterie, Maubeuge; Edouard Mortagne, 73e d'infanterie, Aire; Albert Tiberghien, 15e d'artillerie, Douai; Louis Evrard, id.; Edouard Lecoutère, 27e, id.; Jules Lecoaert, id.; Henri Lallemant, id.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — Louis Delescluse, 73e d'infanterie, Béthune.

**Simple police.** — *Audience du 6 novembre 1890.* — Il n'y a aujourd'hui que 44 affaires et, à l'exception de quelques-unes, pour tapage injurieux et violences, rien de bien important. L'audience s'est ouverte qu'à 9 heures 1½. On commence comme de coutume par les divagations de chiens, 1 fr.; pour les maraudages, 1 fr.; jet d'eau sur les passants avec es bornes-fontaines, 2 fr; jeux de hasard sur la voie publique, défaut; passage sur le gazon du jardin public, 1 fr.; contravention à la police du roulage, mauvaise direction de voiture, défaut de plaques, défaut d'éclairage, etc., 2 fr.; passage avec des bestiaux dans les rues interdites, 2 fr.; infraction à la police des cabarets; les débitants et les consommateurs, 3 fr. Mauvais traitements sur les animaux domestiques, 1 fr.

Parmi les affaires de violence, il en est une ou plutôt deux, qui ont fait beaucoup de bruit, il y a 15 jours, car c'est à la suite de la *précédente audience* du 23 octobre, que les faits se sont passés, dans la rue Sainte-Germaine, et que nous avons relatés alors. Il n'y a pas moins de sept inculpés: les deux frères Florin, Blick et Messiaen, qui ont été acquittés, après une plaidoirie de Me Dongé. Les trois autres, les deux frères Beeckmann et Guérisse, ont été condamnés à chacun 3 francs d'amende, pour les violences et 5 fr. pour le tapage injurieux ayant causé un grand rassemblement.

M. Léopold Florin avait seul à repondre d'une seconde affaire de violence, qui est intimement liée à la précédente. Au cours de la bagarre, suivant l'inculpé, un petit Beeckmann, âgé de 12 ans, serait venu derrière lui, lui aurait jeté des cailloux, donné des coups de pied; et qu'alors, d'un revers de main, il aurait renversé le bambin, qui aurait été plusieurs jours sans pouvoir marcher.

Me Donge, qui défend encore Florin dans cette seconde affaire, commence par dire ce que serait la famille Beeckmann, dont un des fils *a été condamné à deux* ans pour faits relatifs à la grève du mois de mai; une fille à 3 mois pour la triste affaire de mœurs de la place Notre-Dame-de-Lourdes, à la mi-carême de cette année. Mais le fait de violence étant constant, Léopold Florin s'est vu infliger une amende de 3 francs.

— Pour une rixe grave dans laquelle sont impliques les sieurs R... et N..., le juge s'est déclaré incompétent et l'affaire passera en correctionnelle.

— Bondues était bigrement représenté à la présente audience: un sieur Julien R..., dont nous avons relaté les hauts faits tout récemment s'est vu infliger une peine sévère: 1 jour de prison et 14 fr. d'amende. En revanche, la dame Natalie T... et le sieur Vincent C... ont été acquittés.

— Le sieur B... M... de la Croix-Rouge, en état de récidive, a été condamné aussi à 1 jour et 11 fr. d'amende. Il n'y a pas eu d'autres peines d'emprisonnement.

— Mentionnons, pour finir, une affaire remise du 23 octobre: un cabaretier, qui avait laissé jouer de la musique, et danser dans son cabaret, sans en avoir obtenu l'autorisation, a été condamné à 3 fr. et aux frais.

L'audience a été levée à midi 1½.

**Mouveaux.** — Jeudi matin ont eu lieu, en l'église de Mouveaux, les funérailles de M. Auguste Decottignies, élève en médecine de la Faculté de Lille, décédé à l'âge de 24 ans.

Une foule nombreuse et sympathique assistait à cette cérémonie. Au cimetière, M. le docteur Butruille, de Roubaix, a prononcé au milieu de l'émotion générale, le discours suivant:

« Messieurs,

» Dans la grande famille médicale, il existe une pieuse tradition, c'est de dire un dernier et solennel adieu aux membres défunts. Je viens remplir ce pénible devoir auprès de la dépouille mortelle d'Auguste Decottignies qui était des nôtres, sinon encore par ses occupations quotidiennes, du moins par ses aspirations et son amour de la science médicale.

» On éprouve toujours une pénible émotion quand on rend, ainsi que nous le faisons en ce moment, les derniers devoirs à un jeune homme naguère encore plein de vie et de santé.

» Mais cette émotion est plus pénible encore quand *on songe que ce jeune homme a eu une existence* trop courte hélas! mais bien remplie par un long et pénible travail, soutenu par cette noble et généreuse *pensée: se créer une position honorable et être utile* à ses concitoyens.

» Et cette émotion est encore plus douloureuse quand on songe à la somme d'affection et d'espérances que les parents avaient accumulées sur la tête de leur enfant en s'imposant de nombreux sacrifices.

» Et tout à disparu.... une maladie qui ne pardonne jamais a rendu inutiles ce travail et ces sacrifices!

» Ce qui caractérisait Auguste Decottignies, Messieurs, outre sa modestie parfois excessive, c'était l'amour immodéré du travail. Aussi obtenait-il d'excellentes notes à ses examens; aussi, pendant ses vacances, le voyait-on passer ses matinées dans notre dans notre modeste service de l'Hôtel-Dieu de Roubaix; aussi le voyait-on après les cours ou la visite de l'hôpital suivre bénévolement et d'une façon assidue les diverses cliniques spéciales qui s'offraient à son activité et obtenir ainsi des connaissances pratiques très étendues.

» Nous n'essaierons point, Messieurs, de donner à des parents désolés de vaines consolations. Puissent toutes ces marques de sympathie dont cette tombe est entourée constituer un léger adoucissement à leur douleur.

» Adieu, Decottignies. Pour tes aînés comme pour tes condisciples, ta vie fut un exemple et ton nom rappellera toujours l'idée de la persévérance et du travail.

» Puisses-tu, dans un monde meilleur, avoir trouvé ta récompense: *un repos déjà bien mérité.*

» Adieu, Decottignies, ou plutôt, au revoir. »

**Bondues.** — *Une bonne prise.* — Les préposés Jean Carrère et Eugène Lefort, de la brigade ambulante de Tourcoing, ont capturé mercredi, vers minuit, près de la Croix-Blanche, les sieurs Carlos Delattre, âgé de 48 ans et Paul Blanck, 28 ans, tous deux journaliers, demeurant, le premier au Chêne-Houpline et le second rue Fin-de-la-Guerre. Ils portaient à eux deux 8 kilogs de tabac en poudre et 240 *paquets de Moravie pesant 64 kilogs,* le tout estimé à plus de 860 francs.

Ils ont été conduits au bureau du Pont-de-Neuville pour la rédaction du procès-verbal et remis ensuite à la gendarmerie. Ils ont déclaré *travailler* pour leur propre compte.

## LILLE

**M. le général Loizillon,** commandant du 1er corps d'armée, a été reçu, jeudi matin, à l'Elysée, par M. le président de la République.

**Baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial.** — Voici la liste des jeunes admis aux épreuves orales:

Jeudi à neuf heures du matin. — MM. Hautcœur, Leblanc, Lefour, Leroux, Maugeot, Martel, Massonnet.

Jeudi à deux heures du soir. — MM. Melon, Meunier, Miroy, Ranchy, Sauvé, Spetebroot, Truffier, Valin, Venet, Bassez.

Vendredi à neuf heures du matin. — MM. Brouet, Capron, Caron, Cauvet, Courtois, Debril, Delacourt, Delpierre, Derancourt, Douet.

Sont admis définitivement: MM. Leblanc, Leroux, Maugeot, Martel, Massonnet.

**Cercle horticole.** — Le Cercle horticole du Nord tiendra sa prochaine assemblée générale mensuelle dimanche 9 novembre, à deux heures et demie de l'après-midi, au Palais Rameau. A cette occasion, le Cercle horticole organise, dans le vaste hall de cet édifice, une exposition de chrysanthèmes en fleurs coupées, plantes fleuries et ornementales, fruits et légumes, etc.; au cours de la séance, M. Bellair, professeur d'horticulture à Compiègne, fera une conférence sur les conditions de succès des plantations fruitières. Entrée libre.

## NOUVELLES MILITAIRES

**Appel de la classe de 1889.** — Le ministre de la guerre vient d'envoyer aux autorités militaires une circulaire relative à la classe de 1889: Les jeunes soldats affectés à l'armée de mer seront appelés à *l'activité le 15 novembre; ceux du 1er corps d'armée,* infanterie, artillerie de marine, seront envoyés sur Cherbourg. Pour l'armée de terre, les hommes appelés pour un an seulement, seront mis en route le 11 novembre. Les hommes de trois ans et les ajournés de la classe 1888, le 13 novembre pour ceux appartenant à des subdivisions paires, le 15 pour ceux des subdivisions impaires.

Pour le 1er corps, par conséquent: le 13 novembre, pour les subdivisions de Valenciennes, Avesnes, Béthune et Dunkerque, le 15 pour les subdivisions de Lille, Cambrai, Arras et Saint Omer. Les ajournés des classes 1887 et de 1888, déclarés aptes au service armée en 1890 et qui, étant dispensés à l'un des titres *prévus par l'article 21 de la loi* (aîné d'orphelin, fils aîné de veuve, etc.), ne sont tenus qu'à 4 mois de service; ces hommes seront placés dans le régiment d'infanterie de leur subdivision. *En principe,* les hommes qui ne doivent faire qu'une année de service sont, comme autrefois, de la 2e portion du contingent, affectés au régiment subdivisionnaire. Ceux qu'il ne sera pas possible de placer dans ce régiment seront désignés par ordre de numéro de tirage, en commençant par les numéros les moins élevés.

La classe 1886 étant passée dans la réserve le 1er novembre, les militaires de cette classe qui ont contracté un engagement procurent seuls la dispense à leurs frères. Par suite, les jeunes gens de la classe 1889 inscrits sur la 2e partie de la liste du recrutement à titre provisoire comme frères de militaires de la classe 1886, perdent le droit à l'envoi en congé, après un an, si leurs frères ne se sont pas rengagés. Si leurs numéros de tirage les y appellent, ils seront envoyés dans les troupes de la marine à la place des derniers inscrits dans le contingent de l'armée de mer. Les jeunes gens assimilés aux engagés conditionnels d'un an et les engagés conditionnels en sursis des appels précédents qui réaliseront en 1890-91 leur année de service seront incorporés dans le régiment de leur subdivision.

**Etat-major général.** — M. le général de brigade Jeannerod, nouvellement promu, est nommé au commandement de la 2e brigade d'infanterie à Cambrai, en remplacement du général de Couchy; M. le général de brigade Muzac, commandant la 50e brigade d'infanterie passe à la 45e de même arme à Limoges. M. le général de brigade Besson, disponible, est nommé au commandement de la 50e brigade d'infanterie à Aurillac; M. le général de brigade Renier, disponible, est nommé au commandement de la brigade d'infanterie de Saint-Mihiel; M. le général de brigade Segaud, disponible, est nommé au commandement de la 5e brigade d'infanterie à Sedan; M. le général Travailleur, disponible est nommé au commandement de la 40e brigade d'infanterie à St-Malo.

M. le général de brigade de Geoffre de Chabrignac, gouverneur de Besançon, est nommé au commandement de la 39e brigade d'infanterie. M. le général de brigade Leclerc, commandant l'artillerie à Dijon, est nommé au commandement de la 13e brigade d'artillerie à Clermont-Ferrand. M. le général de brigade Cahous, gouverneur de Besançon, est nommé au commandement de l'artillerie de Lyon. M. le colonel Bousson, du 7e régiment de cuirassiers, est nommé au commandement de la 13e brigade de cavalerie à Moulins.

**A l'école supérieure de guerre.** — M. le général Thomassin, membre du conseil supérieur, président du jury d'examen et inspecteur général de l'école de guerre, a félicité le général Lebelin de Dienne, des résultats de l'enseignement de notre premier établissement d'instruction militaire. Au nom du ministre de la guerre, l'inspecteur général a délivré cette année, quatre-vingt-deux brevets d'état-major à des officiers appartenant à l'infanterie, à la cavalerie, à l'artillerie, au génie et à l'infanterie de marine. La première mention « très-bien » aux examens de sortie de l'école supérieure de guerre a été accordée au lieutenant Hély d'Oissel du 13e régiment de dragons.

## RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au *Journal de Roubaix* en joignant un franc en timbres-poste. Il leur sera répondu en petite correspondance par notre collaborateur spécialement chargé de la partie militaire.

Si l'on désire un renseignement ou une consultation par lettre privée, prière de joindre *trois francs* en timbres-poste.

## LETTRE LILLOISE

A Monsieur le Rédacteur en chef du *Journal de Roubaix,*

Mon cher ami,

Vous avez bien voulu publier une chronique écrite surtout pour les lecteurs lillois; j'y suis très sensible. Seulement, vous me laissez attraper par un savant. C'est un honneur dont je me serais fort bien passé, et qui me gâte la douceur de votre hospitalité.

Cet homme terrible, qui prend deux colonnes de petit texte pour repondre à deux lignes sans prévention, m'accable sons les coups répétés de son érudition.

Je demande à respirer, d'abord; à répliquer, ensuite.

Le caractère de votre correspondant m'interdit la raillerie. Les armes sont donc inégales.

Aussi, je serai bref, rassurez-vous. Vous n'aurez pas à remettre la suite au prochain numéro.

Il paraît que j'ai commis une hérésie. J'abjure mon erreur.

Pierre de Roubaix n'est point parti « pour la croisade », mais seulement « pour la Terre-Sainte. »

Ce n'était pas un croisé, c'était un pèlerin! Dont acte.

Votre honorable correspondant m'apprend ensuite que les Rohan et les Luxembourg sont des familles roubaisiennes.

Vous m'en voyez tout ébloui, et le sang qui coule dans ma veine en est bouillant d'orgueil.

Car, moi aussi, j'ai du Roubaisien dans le sang, et je m'en flatte.

Vous pensiez peut être que ce privilège était réservé aux Rohan et aux Luxembourg?

Erreur complète. A ce point de vue-là, je n'ai rien à leur envier.

Et c'est uniquement pourquoi j'ai voulu répondre à l'auteur de la *Lettre Roubaisienne.*

Ce que je lui défends absolument, c'est de voir *dans les lignes* que vous avez publiées autre chose qu'une intention bienveillante pour « mes concitoyens. » — Vous savez que j'ai le droit de les appeler ainsi.

J'ai écrit, et je maintiens:

*« C'est à bon droit que les Roubaisiens sont fiers de leurs origines. Les fils ont conservé les qualités des pères, intelligents, travailleurs, entreprenants, probes et pratiques, ils se dévouent entièrement aux intérêts de leur cité, sans se préoccuper outre mesure de ce qui se passe au dehors. »*

Si celui qui s'exprime ainsi n'est pas un ami des Roubaisiens, un ami pure laine et bon teint, je consens à ce qu'on le pende haut et court au clocher de Saint-Martin.

Mais vous qui savez combien il est resté fidèle aux amitiés d'antan, vous ne voudriez pas jouer ce vilain tour à votre vieux camarade. G. DE LA DEULE.

## CONCERTS & SPECTACLES

**Grand-Théâtre.** — Pour remplacer l'opéra qui sera joué samedi prochain, on donnait hier soir, à l'Hippodrome, le « Supplice d'une femme », la comédie bien connue de Victorien Sardou, et « le bonheur conjugal », une pièce fort gaie de M. Albin Valabrègue qui a tenu longtemps l'affiche au Palais-Royal.

Le public s'intéresse toujours aux scènes intimes de famille; aussi l'œuvre de Sardou a été bien accueillie. Il s'agit d'une épouse coupable qui a perpétuellement devant les yeux, à ses côtés le souvenir de sa faute, c'est la petite fille Jeanne qu'elle a eue de ses relations avec le cousin de son mari. Ce dernier, qui adore l'enfant, l'ignore et quand il apprend tout il chasse sa femme qui part, après avoir déjà bien expié son crime, par des transes perpétuelles que lui crée cette terrible situation.

L'interprétation a été très bonne. Mme Henriot a eu des scènes fort touchantes et MM Thierry et Divoor, ont été à la hauteur de leur rôle. Une mention particulière à la petite Jeanne à qui on a offert du reste à la fin de la pièce une jolie couronne.

Quant au *Bonheur conjugal* c'est une comédie un peu touffue comme action, mais qui, à certains passages, a soulevé de longs éclats de rires.

Les femmes quittent leurs maris, reviennent chez papa, parce qu'elles n'ont pas trouvé la félicité attendue. Mais quand on a préparé pour les mettre à l'épreuve une scène d'infidélité qui n'est que simulée, leur amour-propre reprend le dessus, elles tombent dans les bras de leurs maris, en reconnaissant qu'elles ont tous les torts.

M. Charlet est étourdissant; il lance sans broncher, des reparties qui ont eu beaucoup de succès. MM. Dervaud et Thierry ont été aussi très bons.

Mmes Dervaud, Gauvelles, Sylvain et Henriot leur ont donné une digne réplique.

En somme, très satisfaisant spectacle joué devant une salle bien garnie.

**Théâtre de Roubaix.** — Le Théâtre de Roubaix repris jeudi soir, une charmante comédie, déjà jouée l'an dernier à l'Hippodrôme, et dûe à la plume de M. Henri Deschamps — *Une demande en mariage.*

On connait l'intrigue: une jeune fille, courtisée par un jouvenceau, grand amateur de divers sports, lui préfère un homme posé, rassis, officiel même — que ledit jouvenceau a précisément chargé de la demander en mariage. Elle ne cache pas ses préférences la petite, et cela finit bel et bien par un mariage que n'avaient rêvé ni le jouvenceau, ni les parents de Mlle Suzanne, ni sans doute l'heureux époux lui-même.

La pièce est bonne et l'interprétation n'a rien laissé à désirer: MM. Magnin et Lafaille, Mmes Talier, Médère et Riou se sont parfaitement acquittés de leurs rôles.

La *Mascotte* a suivi, enlevant son habituel succès.

**La « Lyre Roubaisienne »** offrira le dimanche 9 novembre prochain à 6 heures du soir, à ses membres honoraires, dans le local habituel de ses réunions, estaminet *Lillois,* rue du Chemin-de-Fer, 45, *un concert suivi de bal dont voici le programme:*

1. Chœur, *Lyre Roubaisienne;* 2. Romance pour baryton, E. Leblanc; 3. Chansonnette, Ch. Colin; 4. Duo pour hautbois et clarinette, E. et J. Inglebert; 5. Gavotte pour piano, X...; 6. Mélodie pour baryton, X...; 7. Duo pour pistons, Bernard et A. Inglebert; 8. Monologue, A. Nys; 9. Scène comique, Th. Lepercq.

**Concordia-Harmonie.** — Cette société offrira une soirée intime à ses membres honoraires, le dimanche 9 courant, à 6 heures très précises du soir, dans son local, café Philémon, rue Pierre Motte. Voici le programme:

1. Allegro militaire, *Concordia-Harmonie;* 2. Grande marche triomphale, id.; 3. Romance pour ténor, L. Verquin; 4. Monologue, Alfred Nys; 5. Chansonnette comique, E. Devischer; 6. Fantaisie variée pour piston, Ch. Pollet; 7. Romance pour baryton, François Hermas; 8. Fantaisie pour clarinette, Aug. Lardinois; 9. *L'Empaillé vivant,* saynète comique: Dupont, rentier, A. Damez; Isobar, empailleur, A. Delys; Joseph, domestique, A. Brouillard. — Le piano sera tenu par Mlle V. Bersou.

**La société la « Philharmonique ».** — Nous donnons ci dessous le programme du concert qui sera donné à ses membres honoraires le dimanche 9 novembre à 6 heures précises du soir, par la société la *Philharmonique* en son local, café de la Concordia, rue de Lannoy:

1. Allegro (Leroux), la Philharmonique; 2. *Hernani,* fantaisie (Girard), id.; 3. Polka pour piston (Moregnier) (soliste Beyls), id.; 4. Idylle, redowa (Humblet), id.; 5. *Vous êtes trop jolie,* romance, Despret; 6. Chansonnette comique, L. Desmedt; 7. *Sacrifice d'Abraham,* mélodie, V. Verquin; 8. *N'effleurez pas les roses,* romance, L. Verquin, 9. *Souris-moi,* romance, H. Delnatte, 10. Duo comique, L. Desmedt et H. Lebrun. Le piano sera tenu par M. Lagasse.

## CHRONIQUE COLOMBOPHILE

**Dans** son assemblée de mardi, le cercle colombophile *Union* a décidé de donner, pour ses concours de l'année 1891, 5700 francs de prix d'honneur et d'excellence dont détail ci-dessous:

10 mai, Chantilly, 200 francs; 24 mai, Chartres 1000 francs; 7 juin, Chateaudun, 2000 francs; 28 juin, Blois, 1000 francs; 11 juillet, Bayonne, 800 francs; 26 juillet, Périgueux, 500 francs; 24 août, Augerville 200 francs.

— La commission de la Fédération Roubaisienne donne avis que la fête des lauréats est remise au 23 courant. Les colombophiles qui n'ont pas encore envoyé la liste des prix obtenus dans les *concours de la Fédération* en 1889 et 1890 sont priés de le faire le plus tôt possible.

La souscription pour le banquet est ouverte au siège fédéral jusque dimanche 16 courant. Ce banquet promet d'être la plus brillante réunion colombophile de l'année 1890.

La distribution des bénéfices annuels aux sociétés aura lieu le 16 courant, à 5 heures du soir, au siège fédéral.

Messieurs les présidents des sociétés voudront bien s'y présenter, munis d'une autorisation écrite.

## CORRESPONDANCE

*Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent pas l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.*

Roubaix, le 6 novembre 1890.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix,*

Un premier article du journal l'*Avenir* était tellement fantaisiste que nous n'avons pas jugé devoir le relever, laissant à son indigne auteur anonyme la responsabilité de sa mauvaise action et le soin de la juger: mais après une lettre rectificative et très juste de Mme Pilate, un second article moins exagéré, mais encore faux, nous fait de nouveau jouer un rôle que nous répudions de la façon la plus catégorique. C'est pourquoi nous venons vous demander l'autorisation de disposer de votre honorable journal, pour rétablir très exactement les faits en intervenant directement.

C'est à 2 heures que les agents se présentèrent, nous informant que l'heure de la permission accordée était passée, ce que nous ignorions; il fut répondu très poliment par l'un de nous aux agents: Vous faites votre devoir, nous allons faire le nôtre et à 2 h. 05 nous quittions la maison *bien par la porte,* pour regagner très paisiblement nos demeures et satisfaits de notre bonne soirée.

Que s'est-il passé après notre départ? nous l'ignorons; le lendemain seulement, nous fûmes mis au courant des évènements subséquents, mais nous n'en avons nullement été témoins. Voilà la vérité.

Ceci dit, nous laissons le journal l'*Avenir* pour ce qu'il vaut, le priant de faire de même à notre égard.

Agréez, Monsieurs, avec nos remercîments, nos salutations bien sincères.

*Les 14 habitués du café Pilate.*

## Tribunal correctionnel de Lille

*Audience du jeudi 6 novembre*

Président: M. PARENTY, vice-président

**Vol d'une paire de gants.** — On se rappelle qu'à l'audience de vendredi dernier, le Tribunal avait remis à aujourd'hui une affaire dans laquelle était impliquée Marie P..., de Roubaix, pour avoir dérobé des coupons d'étoffe et des gants. Le complément d'instruction avait pour objet de prendre des renseignements sur la tenue de la plaignante, Mme C... Il résulte du rapport de police et de la déclaration verbale de M. Robert, commissaire, que les articulations de la petite demoiselle étaient absolument mensongères.

On fit à l'inculpée diverses dépositions à ce sujet, elle n'en persiste pas moins à maintenir son accusation ce qui, aux yeux du tribunal, ne fait qu'aggraver son cas. Elle est condamnée à quarante jours d'emprisonnement.

**Autre vol.** — C'est chez son patron M. Lefebvre à Roubaix, que Isidore Haalen a soustrait du cuir et de la toile, il n'a plus reparu. Il est condamné par défaut à un mois.

**Abus de confiance.** — Un neveu, Désiré Beckaert, à volé sa tante Mme Beckaert avait acheté de Mme Pauline Bonte onze kilogrammes de café, et avait payé comptant. La qualité ne lui plaisant pas, elle renvoya la marchandise par son neveu Désiré qui devait en même temps, se faire remettre le prix soit trente six francs 30 cent.

Il exécuta sa commission, mais oublia de rentrer chez sa tante. Depuis ce temps, on ne l'a plus vu, l'argent n'a point paru davantage.

Il *ne répond point à l'assignation* qui lui a été délivrée; il encourt une condamnation par défaut à 2 mois et 25 francs d'amende.

**Outrages aux agents.** — Il est défendu d'appeler un agent de police, « fainéant ou vaurien », surtout quand ce représentant de l'autorité agit dans l'exercice de ses fonctions.

Lepers, Théodore, qui habite Tourcoing, a été moins que réservé sur ce chapitre: il avait surtout le tort de s'être mis en défaut pour le même délit, à cinq reprises différentes précédemment. Coût: un mois.

**Une chaîne de cou en doublé** amène sur le banc de la police correctionnelle Clemence Delecluse, qui habitant une chambre dans une maison de la rue de la Conférence, à Roubaix, profita de l'absence d'une voisine pour lui soulever subrepticement l'objet en question.

Elle ne nie point: quinze jours.

**Vieilles menottes.** — Un inculpé qui a ce qu'on pourrait appeler des souvenirs professionnels, c'est Cyrille Desreumaux. Il a été, paraît-il, agent de police, et, par habitude, ou pour des motifs qu'il ne dit pas, il ne sort jamais sans avoir en poche ses « poucettes ».

Dernièrement, route de la Marlière, à Tourcoing, il fait la rencontre d'un nommé Castel que, sous le prétexte de le ramener chez lui, à raison de son état d'ivresse, il saisit avec violence et malmena pendant tout le trajet. Castel tombe plusieurs fois en route et Desreumaux le relève à coups de poing.

Comme bien on pense, il n'avait pas oublié de mettre les menottes à notre Castel qui se trouva dans un état tel à son retour qu'aujourd'hui il n'est pas encore rétabli.

Le tribunal, cependant, tenant compte des antécédents de l'inculpé, ne lui inflige qu'une peine d'amende de cinquante fr.

**Tromperie sur la marchandise.** — Nous avons raconté, il y a trois mois, que M. le commissaire central de police de Roubaix avait, par l'intermédiaire des commissaires d'arrondissement, fait opérer des saisies sur les beurres mis en vente par un certain nombre de marchands, aux Halles ou en ville.

L'expertise de la marchandise pratiquée par M. D... pharmacien, avait fait découvrir l'existence de soixante pour cent de margarine dans les diverses mottes soumises à son examen.

Le rapport de M. D... entraîna la comparution en police correctionnelle des marchands de beurre. Ces derniers contestèrent les conclusions de M. D... et au point de vue juridique soutinrent que l'expertise était nulle, en raison de ce qu'elle n'avait pas été faite par l'expert désigné par M. le préfet du Nord, ainsi que le veulent la loi et le décret de 1888 en la matière.

La violation de ces textes étant formelle, le tribunal accueille nécessairement leurs conclusions et nomme comme expert, pour procéder à l'analyse, M. Lescœur, *professeur à la faculté des sciences de* Lille.

M. Lescœur, dans son rapport, constate que les beurres qui lui ont été presentés, contiennent des corps gras dans la proportion de 86, 87, 89 pour cent et comme il est matériellement impossible à l'expert de déterminer à la seule inspection d'une façon précise, la quantité de margarine qui entre dans le beurre, il arrive à cette détermination par un calcul mathématique, à l'aide de la méthode Kœtofère. Ce procédé consiste principalement à opérer dans de très petites quantités et à obtenir un résultat total en se basant sur les résultats partiels donnés par l'analyse.

Or, en fait les données scientifiques lui permettent de découvrir dans les beurres qui lui ont été soumis une proportion de 28 à 30 pour cent de margarine.

A l'audience d'aujourd'hui, le tribunal avait donc à apprécier le rapport de M Lescœur et à statuer définitivement.

Les défenseurs des marchands se sont surtout attachés à vouloir démontrer que les conclusions de M. Lescœur étaient inexactes; les prévenus avaient fait de leur côté, naturellement, une contre-expertise de laquelle il semblerait résulter que la méthode employée par M. Lescœur est défectueuse et a amené, pour la détermination de la proportion des corps gras dans le beurre, des erreurs importantes; ils se livrent à des discussions scientifiques sur la valeur des rapports respectifs de l'expert-légal et de leurs experts.

Ils produisent, à l'appui, des rapports de chimistes bien connus à Lille et ils finissent par conclure que, en présence de la contradiction flagrante qui existe entre les diverses appréciations d'hommes fort compétents, il y a lieu d'avoir des doutes sur la quantité exacte de matières étrangères contenues dans le beurre, et ces doutes doivent, puisqu'on est en matière pénale, profiter aux prévenus.

Toutes les causes sont mises en délibéré.

**Vol et recel de marchandises volées.** — Un habitant de la rue de la Balance, à Roubaix, Jules Bonte, comparaissait devant le tribunal, sous l'inculpation d'avoir recélé, en les achetant et les conservant, des balles de café détournées par des individus de Lille appelés Lanssiens, Deflandre et Depoorter qui, suivant la prévention, seraient allés porter ces marchandises chez lui pendant les nuits des 6 et 17 septembre dernier.

Bonte nie énergiquement: le cocher, qui conduisait la voiture contenant le café, déclare au tribunal qu'il se rappelle s'être arrêté à un estaminet qui portait l'enseigne: Jules Bonte mais dit ne point se rappeler avoir vu l'inculpé.

*Bonte est condamné à six mois,* Deflandre et Deporter à trois mois, Laussiens à treize mois.

Me CONFORME.

## COUR D'APPEL DE DOUAI

*Audience du mercredi 5 novembre*

**Vol de pommes.** — Henri Destombes, se disant ouvrier tapissier à Tourcoing, a été condamné à deux mois de prison, pour avoir, en compagnie d'un autre individu, volé des pommes dans la pature du sieur Picavet, cultivateur à Mouveaux.

M. l'avocat-général de Savignon interjette appel *à minima.*

La Cour élève la répression à trois mois et un jour.

**Vol de montres.** — La chambre des appels correctionnels a confirmé la peine de quatre mois d'emprisonnement infligée à Elisabeth Claessens, tisserande, pour vagabondage et vol de montres à un nommé Dubois.

**Filouterie.** — L'année de prison et les 16 francs d'amende prononcés contre Edouard Cormoran, garçon boulanger à Tourcoing, pour s'être fait servir à boire à Armentières sans payer, sont également maintenus.

Le **GRAND CAMÉLIA,** *1, rue Faidherbe, Lille,* possède un choix immense de jolies jaquettes noires et grises à des prix très avantageux. 24597

DEMANDEZ PARTOUT LE
**SAVON DES MILLE PARFUMS**
Préparé par FERRAILLE Aîné
**Croix, près Roubaix.**
*Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons.* 46600—23333

## NORD

**Bavai.** — Les électeurs du canton de Bavai-Nord sont convoqués pour le 23 novembre à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement.

**Hellemmes.** — Un tapissier, Gustave Montagne, a été tué hier, par un train, sur la ligne de chemin de fer de Lille à Ascq.

## BELGIQUE

**Tournai.** — Il y a, dimanche, en cette ville, une charmante exposition de Chrysanthèmes qui attirera, comme les années précédentes, un bon nombre de Roubaisiens. Ceux-ci en profiteront pour faire une bonne œuvre en favorisant de leur visite la tombola organisée au profit des orphelins abandonnés: les lots, au nombre de 600, sont exposés rue des Clarisses: les billets — on en a déjà placé plus de 4,000 — ne sont vendus que cinq sous. *Cette tombola est placée* sous le haut patronage de la princesse Charles de Ligne.

**Bruxelles.** — Il vient d'être fondé à Bruxelles, sous le patronage de la légation de France et sous la présidence d'honneur de M. Bourée, une société française de secours sous le titre de « Union française.

Cette œuvre de bienfaisance a recueilli un grand nombre d'adhésions et a reçu un accueil des plus sympathiques.

— La princesse de Chimay, femme du ministre des affaires étrangères, vient d'avoir la douleur de perdre son père, M. de Barandiaran, qui est mort à Mexico, âgé de soixante-deux ans. Il appartenait à une des meilleures familles du Mexique et avait joué un rôle politique important sous le règne de l'empereur Maximilien, dont il était le chambellan et le ministre plénipotentiaire à la cour de Madrid.

**Mons.** — Les orateurs socialistes borains vont commencer une série de meetings pour recruter le plus d'adhérents possible à la manifestation en faveur du suffrage universel qui doit avoir lieu ici dimanche.

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 6 novembre.* — Joséphine Deneef, rue de la Patrie. — Jules Plateau, rue du Fontenoy. — Charles Dondaine, rue de Beaumont, 11. — Andrez Soez, rue de France, 86. — Léonie Kippe, rue Saint-Amand, 15. — Emilia Preux, rue Voltaire, 92. — Mélanie Holfelinck, rue Dufot, 9. — Henri Herbaux, rue de la Tuilerie, 30. Sophie Rissellin, rue de la Potennerie. *Déclarations de décès du 6 novembre.* — *Charles Deveerman, 1 an rue Sainte-Thérèse,* 5. Constant Lacroix, 4 mois, rue Franklin. Rosine Devienne, 23 ans, Grande-Rue, 34. — Jeanne Duhamel, 17 ans, Hôtel-Dieu. Aimable Grave, 3 ans, Hôtel-Dieu.

*CROIX. Déclarations de naissances du 29 octobre au 4 novembre.* — Hélène Vancommelbeke, rue Lamartine. — Charles Guesdin, Grande-Rue. — Emile Debrock, rue Hoche. — Maurice Senacq, Place Saint-Martin. — Germaine Vandenberghe, rue Basse. — Germaine Leenknecht, rue des Ogiers. — Henri Delhoute, rue Hoche. — Albert Aubert rue de Roubaix. — *Publications de mariage.* — Fénélon Jacquemain, 27 ans, employé de commerce, et Pauline Delannoy, 18 ans, piqurière. — *Déclarations de décès du 29 octobre au 4 novembre.* — Pauline Gille, 6 mois, rue du Quai. Blanche Marcoux, 1 an 5 mois, rue de l'Avenir. — Alexandre Lefebvre, 69 ans, tisserand, rue de Belfort. — Jean-Baptiste Jusy, 48 ans, journalier, rue du Téléphone. Alphonse Sandras, 14 ans, rue de Wasquehal.

*TOURCOING. — Déclarations de naissances du 6 novembre.* — Jeanne Choquet, rue de la Latte. — Alice Delahousse, rue des Carliers. — *Déclarations de décès du 5 novembre.* — Virginie Soya, 69 ans 5 mois, couturière, rue Joire. — Edouard Flenniau, 41 ans 11 mois, chapelier, rue Notre-Dame. Zoé Debouvries, 4 ans 4 mois, Pont-de-Neuville. Henri Demadril, 2 ans, rue Fin de la Guerre. — Anne Destailleur, 76 ans 7 mois, sans profession, rue des Carliers.

*MOUSCRON. — Déclarations de naissances du 18 au 31 octobre.* Jules Vandenbroucke, — Jles Demaré. — Jules Deldalle. — Octavie Strobbe. — Anna Vermote. — C.-L. Fonet. — Léonie Castel — Omer Callewaert. — Alphonse Bettens. — Valentine Cousart. — Elise Kuockaert. — Henri Demarque. — Hector Deneef. — Remi Parmentier. — Pierre Decoster. — Clara Van Rosebeke. — Albert Demaegt. Auguste Catoire. — Georges Lerouge. — Rachel Vandeputte. — Marie Gabrielle. — Léon Dujardin. — Gabrielle Van Reeth — *Déclarations de décès du 12 au 31 octobre.* — J.-L. Leman, 57 ans, rue du Dragon. — Victorine Vacvenne, 17 ans, Blanc-Pignon. Vermeulen, Mont-à-Leux. — Barbe Vandaele, 63 ans, Tuquet. Norbert Phalempin, 4 mois, à la Marlière. — Albert Debabander, 16 mois, à la Marlière. — Elodie Vollekint, 2 mois, Notre-Dame en Bise. — J.-L. Vandesteene, 4 ans, Planche. — François Six, 82 ans, Haut-Judas. — Laure Dellisse, 4 mois, rue de Courtrai. — Joseph Pieters, 2 mois, Mont-à-Leux. — Louis Dumortier, 64 ans, impasse Couvent. — Georges Barbieux, Bois-Fichaux. Augustine Honoré, 68 ans, rue de Menin. — Appoline Debonnet, 66 ans, à la Marlière. — Hélène Caullier, 17 ans, Christ. — Marguerite Vanquickenborne, 2 ans, rue de la Station.

## CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MASUREL-DEVIENNE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Rosine-Clémence DEVIENNE décédée à Roubaix, le 6 novembre 1890, dans sa 24e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 7 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 8 dudit mois, à 9 heures 1½, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 214.

Un Obit solennel de 1re classe sera célébré en l'église paroissiale de St-Eloi, (Blanc-Seau-Tourcoing), le lundi 10 novembre 1890, à 10 heures 1½, pour le repos de l'âme de Monsieur *Louis-Joseph BAUCARNE,* député du Nord membre du Conseil de fabrique de sa paroisse, membre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, président honoraire du Comice agricole de Lille, ancien membre de la Chambre consultative d'agriculture, chevalier de la Légion d'honneur, ancien maire de Croix, époux de Dame Hortense LEROUX pieusement décédé à Paris, le jeudi 22 novembre 1888, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Saint Joseph, à Roubaix, le lundi 10 novembre 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Thérèse LOOR, épouse de M. Adolphe GERARD, décédée à Roubaix, le 10 octobre 1890, dans sa 68e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

## L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

7 NOVEMBRE 1793

LES NOYADES

Une gravure que nous avons sous les yeux représente sous cette date une — la première à notre connaissance, — de ces exécutions dont le républicain Carrier s'honorait d'être l'inventeur, et qui, supposé qu'elles aient fait frémir le cœur sensible du républicain Carnot, au Comité du Salut public, ne lui inspirèrent jamais assez d'horreur ou de courage pour s'y opposer. Les eaux de la Loire laissent apercevoir des corps qui enfoncent; des républicains, placés aux deux extrémités d'un bateau dont le fond a été ouvert et qui s'est empli d'eau, y rejettent à coups de pique et de sabre les malheureux qui essaient de se soutenir à la surface; sur d'autres bateaux on voit des hommes et des femmes nus, liés ensemble deux à deux, et prêts à être précipités.

L'échafaud ne suffisait plus à la rage de meurtre, la fusillade coûtait de la poudre et des balles, « F... les-moi à l'eau, dit Carrier, c'est bien plus tôt fait » et, de concert avec le comité révolutionnaire de Nantes, il inventa les noyades, qu'on appela par un euphémisme élégant les « déportations verticales » ou les « mariages républicains » ou les « baignades »; la Loire devint la baignoire nationale et remplaça le rasoir national.

Le fait est que cela alla plus vite; sur les 23 noyades relevées au procès de Carrier et dont 7 au moins sont bien constatées, on compte celle du 16-17 novembre qui engloutit 90 prêtres; celle du 9-10 décembre qui en engloutit 58; celle du 14-15 décembre qui fit périr 129 victimes; une autre fut, dit-on, de 800 sur deux bateaux; une autre de 400, une autre de 300; les calculs les plus modérés portèrent le nombre des victimes à 1817 pour les sept noyades bien constatées, et pour l'ensemble, des témoins ont porté le chiffre à 9030 qu'il faut ramener suivant un auteur, à 5000. Il y en aurait eu bien davantage, car Carrier se plaignait de n'avoir pas la rade de Brest et de grands bâtiments à son service, sans la résistance d'un accusateur public nommé Vaugeois qui n'est cependant pas suspect de sensibilité, car en seize séances il avait fait envoyer 1969 personnes à la mort, et 299 en un seul jour.

Comme on vient de le voir, les premières noyades avaient eu lieu la nuit, elles s'exécutèrent bientôt en plein jour, car le secret était impossible à garder, la Loire trahissait les coupables, et le nombre des cadavres que le flux ramenait à Nantes était si grand qu'un arrêté municipal dut défendre de boire de l'eau du fleuve et de manger de son poisson.

Telles étaient les gaîtés de la République, au nom de la liberté et de la fraternité; ni le sexe ni l'âge ne mettait à l'abri de ces fous furieux, et enragés qu'ils prirent un jour parmi les autres le fils de la concierge même de la prison; ou noyait des enfants si jeunes que les mères les portaient dans leurs bras en allant au bateau l'une d'elle sauva le sien en le jetant à une femme qui passait et qui le recueillit dans ses bras.

Et il ne faut pas croire que toutes ces horreurs furent ignorées du Comité du salut public et de la Convention, les lettres de Carrier sont là, il ne fut rappelé que le 3 février 1794, non parce que des orgies de cruauté révoltaient le Comité, mais simplement parce qu'elles ressuscitaient par le désespoir la guerre en Vendée, et il put dire le 21 février à la tribune: « Tuons tous les rebelles sans miséricorde, le plan du Comité du salut public y est conforme et j'y conclus. »

Comment se peut-il qu'avant qu'un siècle se soit écoulé depuis lors, nous en soyons arrivés à ce point d'être assurés que, le jour où on proposera au Conseil municipal de Paris une souscription pour élever une statue à Carrier, il ne manquera pas de le voter.

## BIBLIOGRAPHIE

**Journal de la Jeunesse.** — Sommaire de la 936e livraison (8 novembre 1890). Texte: La fille des Bohémiens, par Mme J. Colomb. — Au plus digne. — L'Ecole de cavalerie, par Robert de Prancey. — Ma sœur Katia, par M. P. — Pavane et courante. — Une dangereuse aventure: imité de l'anglais, par C. Dixon. — Chaque numéro, 40 centimes. — Illustrations de Myrbach, E. Zier et Rioa.

Abonnements: *Un an, 20 francs.* — Six mois, 10 francs.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

**Nouvelle Carte des Bassins Houillers DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS**
Par E. VUILLEMIN
En vente à la librairie du *Journal de Roubaix,* 17, rue Neuve.

Les amateurs peuvent se procurer des
OIGNONS DE
JACINTHE, TULIPE,
*CROCUS, etc.*
A D'EXCELLENTES CONDITIONS
Chez Mme LASSÉE-TOURELLE, 12, rue de la Gare. 47408—23763

**A. BOUTRY,** ENTREPR
36, Rue de l'Espérance
ROUBAIX
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
PAVAGES, Sables et Graviers
VOIES FERRÉES
TERRASSEMENTS & NIVELLEMENTS
COUVERTURE
*Zinguerie & Plomberie*

**ADRESSES COMMERCIALES de Roubaix-Tourcoing**
MERCERIE, LINGERIE, CHAPELLERIE ET DIVERS
Le « JOURNAL DE ROUBAIX » publie régulièrement, dans sa grande et dans sa petite édition, les adresses des principaux fournisseurs d'articles de mercerie, lingerie, chapellerie, etc.
Glaces et miroiterie en gros. Encadrements. Vitrerie, peinture. — Assurances contre le bris des glaces. — **Paul HONORÉ,** rue des Fabricants, 28.

Le directeur gérant: ALFRED REBOUX.
Imp. Alfred Reboux, 17, rue Neuve, Roubaix

# MARCHÉS A TERME

*Cours du 7 Novembre 1890*

## LAINES PEIGNÉES

| MOIS de LIVRAISON | ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE BF — Cote précéd | Cote dujour | TYPE 1 QUAL. A FABRIQUE — Cote précéd | Cote dujour | TYPE 2 QUALITÉ COURANTE — Cote précéd | Cote dujour | Peignés d'Australie — TYPE A Q. COUR. A CHAINE — Cote précéd | Cote dujour | TYPE B Q. B. M. A TRAME — Cote précéd | Cote dujour | TYPE C Q. SEC. A TRAME — Cote précéd | Cote dujour | TYPE A B QUAL. Pr TEINTURE — Cote précéd | Cote dujour | ANVERS (par voie télégraphique) — Peignés Buenos-Ayres — Belge T — Cote précéd | Cote dujour | Allemands B — Cote précéd | Cote dujour | Allemands M — Cote précéd | Cote dujour |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Janvier | 5.70 | .... | 5.325 | 5.825 | 5.75 | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 5.40 | 5.525 | 5.40 | 5.525 | .... | .... |
| Février | 5.70 | .... | 5.70 | 5.70 | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 5.375 | 5.525 | 5.375 | 5.525 | .... | .... |
| Mars | 5.50 | 5.50 | 5.60 | 5.625 | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 5.35 | 5.55 | .... | .... |
| Avril | 5.50 | .... | 5.60 | 5.55 | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 5.35 | 5.50 | .... | .... |
| Mai | 5.50 | .... | 5.65 | 5.55 | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 5.35 | 5.50 | .... | .... |
| Juin | .... | .... | 5.65 | 5.55 | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 5.35 | 5.50 | .... | .... |
| Juillet | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 5.35 | 5.50 | .... | .... |
| Août | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 5.35 | 5.50 | .... | .... |
| Septembre | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... |
| Octobre | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... |
| Novembre | 5.725 | 5.725 | 6.675 | 6.85 | 5.70 | 5.70 | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 6.45 | 6.50 | 5.70 | 5.80 | 5.70 | 5.80 | 5.80 | 5.95 |
| Décembre | 5.725 | .... | 6.225 | 6.225 | 5.80 | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 6.20 | .... | 5.60 | 5.70 | 5.65 | 5.70 | 5.80 | 5.90 |

## LAINES PEIGNÉES / LAINES BRUTES

| MOIS de LIVRAISON | LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers — Cote précéd MARCKS | Cote dujour MARCKS | TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers — Cote précéd MARCKS | Cote dujour MARCKS | REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique — Cote précéd | Cote dujour | TYPE 2 Qual. courante — Cote précéd | Cote dujour | TYPE SUPRA irréductible — Cote précéd | Cote dujour | Peignés d'Australie — TYPE A Qual. courante à chaine — Cote précéd | Cote dujour | TYPE B Qual. b. moyenne à trame — Cote précéd | Cote dujour | TYPE C Qual. seconde à trame — Cote précéd | Cote dujour | LAINES BRUTES — LE HAVRE par télégraphe — B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0 — Cote précéd | Cote dujour | ANVERS par télégraphe — B.-Ayres Prima courante 34 0/0 — Cote précéd | Cote dujour |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Janvier | 4.40 | 4.525 | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 6.20 | .... | 5.95 | .... | .... | .... | 1.67 | 1.67 | .... | .... |
| Février | 4.40 | 4.475 | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 6.15 | .... | 5.90 | .... | .... | .... | 1.67 | 1.67 | .... | .... |
| Mars | 4.325 | 4.40 | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 6.15 | .... | 5.85 | .... | .... | .... | 1.66 | 1.66 | .... | .... |
| Avril | 4.325 | 4.375 | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 6.15 | .... | 5.85 | .... | .... | .... | 1.65 | 1.65 | .... | .... |
| Mai | 4.325 | 4.35 | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 6.10 | .... | 5.80 | .... | .... | .... | 1.65 | 1.65 | .... | .... |
| Juin | 4.325 | 4.35 | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 5.80 | .... | .... | .... | 1.65 | 1.65 | .... | .... |
| Juillet | 4.325 | 4.35 | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 5.80 | .... | .... | .... | 1.65 | 1.65 | .... | .... |
| Août | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 1.65 | 1.65 | .... | .... |
| Septembre | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... |
| Octobre | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... |
| Novembre | 4.525 | 4.575 | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 6.30 | .... | 6.15 | .... | .... | .... | 1.76 | 1.76 | .... | .... |
| Décembre | 4.325 | 4.575 | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | .... | 6.30 | .... | 6.075 | .... | .... | .... | 1.73 | 1.73 | .... | .... |